

Pequerul Michel
8 impasse des fleurs
11150 Bram
0685176870

Objet: Autorisation de servitude de passage d'une canalisation d'eau pluviale

Je soussigné Mr Bergnes résidant 18 place des violettes 66420 le Barcares
donné droit de passage d'une canalisation des eaux de pluie et des eaux usées
qui longerait la limite du terrain qui se situe sur la commune de Saint Martin
Lalande.

Barcares le 16 août 2020

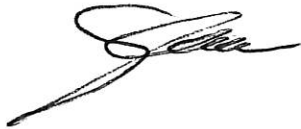
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bergnes', written over a horizontal line.

Pequerul Michel
8 impasse des fleurs
11150 Bram

Objet: Autorisation de rejet des eaux pluviales

Je soussigné Mr Molinier Gérard résidant lieu dit St Paul route de Souilhanel 11400
Castelnaudary autorise le rejet d'une canalisation des eaux de pluie et des eaux usées
dans le fossé qui est attenant à votre champs sur la commune de Saint Martin Lalande .

A Castelnaudary le 13 août 2020.



Commune : SAINT MARTIN LALANDE

Lieu dit " Ancienne 113 "

Date : 08 Juillet 2020

Schéma de principe Filière d'assainissement préconisée

Echelle: 1/500

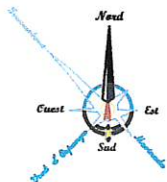
Bureau d'études OPALE

Z.A LA PLAINE

11 300 COURNANEL

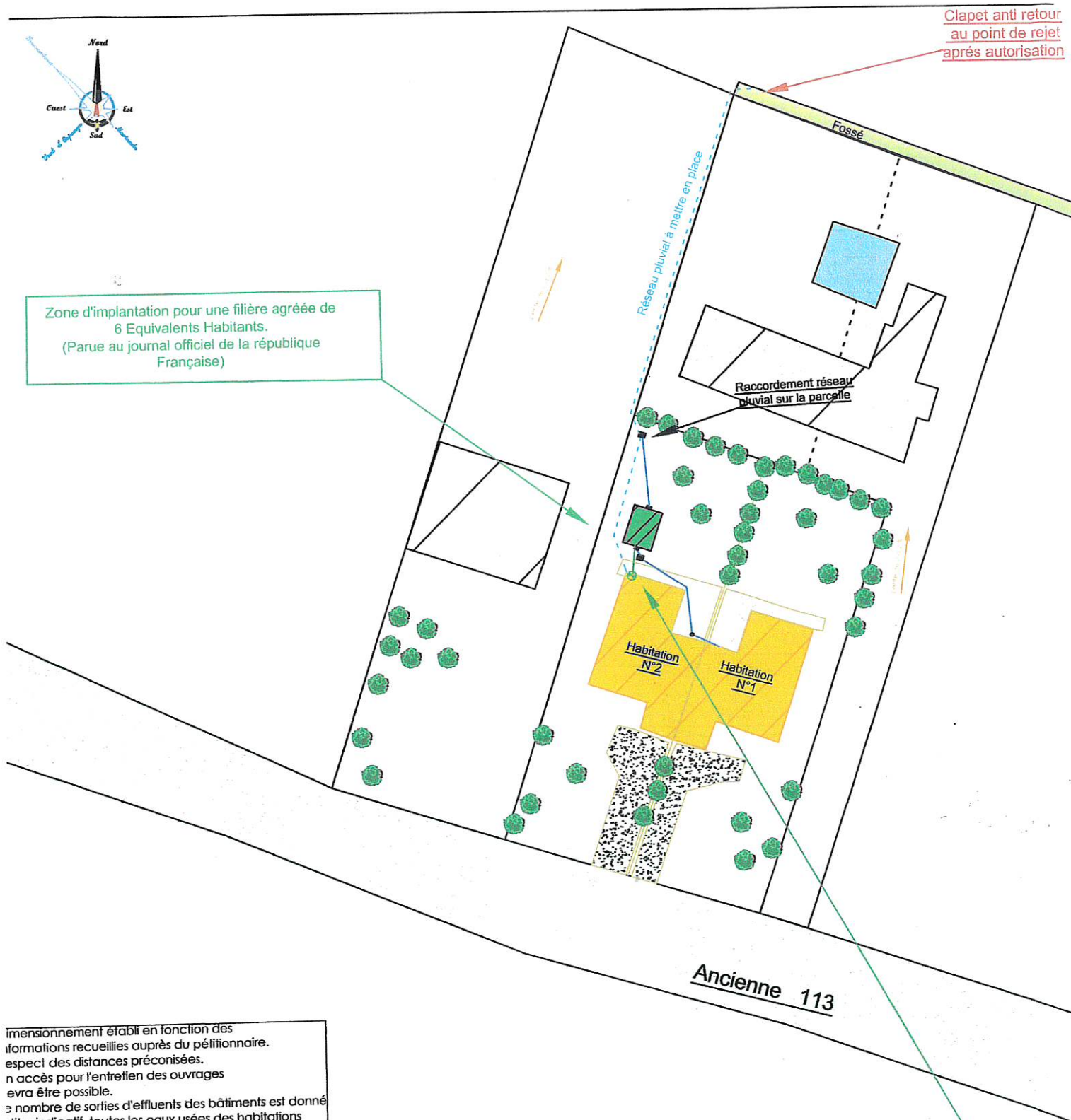
Tél: 04 68 69 20 01

Fax: 04 68 20 97 73



Zone d'implantation pour une filière agréée de
6 Equivalents Habitants.
(Parue au journal officiel de la république
Française)

Clapet anti retour
au point de rejet
après autorisation



Dimensionnement établi en fonction des
informations recueillies auprès du pétitionnaire.
Respect des distances préconisées.
Accès pour l'entretien des ouvrages
devra être possible.
Le nombre de sorties d'effluents des bâtiments est donné
à titre indicatif, toutes les eaux usées des habitations
doivent rejoindre le prétraitement.
Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement
sont déconseillées.
L'écoulement gravitaire devra être respecté lors
de l'implantation des ouvrages.
Clapet anti retour au point de rejet.
Le curage éventuel de la conduite existante
pourra être réalisé.
Le revêtement de passage pour la mise en place de
l'évacuation pluviale.

Ventilation secondaire, au
niveau du faîtage ou d'un arbre
avec extracteur éolien
Ventilation primaire conseillée